

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MARS 2026

Délibération n°2026.03.055.B

Conservatoire Gabriel Fauré : Adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA)

LE CINQ MARS DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2026

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Excusé(s): François NEBOUT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.03.055.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : ADHESION A LA FEDERATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (FFEA)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10404 -1) EMANCIPATION PAR ENSEIGT ET ÉDUCATION ARTISTQ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès aux services
- ODD 3 : Accès à la culture, amélioration des conditions de vie
- ODD 4 : Assurer l'accès à chacun à une éducation de qualité, accès aux formations
- ODD 10 : Réduire les inégalités, politiques publiques d'égalité, de cohésion sociale et de développement, égalité territoriale, équité fiscale et tarifaire, égalité des chances

Au sein des associations et fédérations françaises en lien avec l'enseignement artistique spécialisé, la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) s'est imposée comme une ressource incontournable tant pour les écoles associatives, les conservatoires classés comme le conservatoire à rayonnement départemental de GrandAngoulême que pour l'Etat, qui l'invite à participer aux réflexions concernant les évolutions des textes encadrant ces enseignements.

L'adhésion à cette fédération offre l'accès à des ressources documentaires et statistiques, mais permet également d'obtenir des réductions pour l'adhésion à la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musiques) et des subventions pour divers projets d'action culturelle.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à la fédération française de l'enseignement artistique et le règlement de la cotisation annuelle, qui s'élève, à titre indicatif pour l'année 2026, à 500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document nécessaire, relatif à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6281 – rubrique 3111.

<p>Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260305-2026_03_55B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Publication : 10/03/2026